

48. La mission confiée aux disciples

Après sa résurrection, Jésus, selon Actes 1.3, s'est montré vivant à ses disciples pendant une période de quarante jours. En lisant les quatre récits conservés dans les Évangiles selon Matthieu, Marc, Luc et Jean, il n'est pas toujours facile de déterminer la chronologie des événements qui ont eu lieu pendant ces jours-là. Une chose est cependant très claire : Jésus voulait confier à ses disciples une mission très importante. Elle est soulignée dans chaque récit de l'Évangile.

MOI AUSSI JE VOUS ENVOIE (JEAN)

Selon Jean 20.19-23, Jésus leur en parla déjà le jour même où il est ressuscité :

« Le soir de ce jour, qui était le premier de la semaine, les portes du lieu où se trouvaient les disciples étant fermées, à cause de la crainte qu'ils avaient des Juifs, Jésus vint, se présenta au milieu d'eux, et leur dit : La paix soit avec vous ! Et quand il eut dit cela, il leur montra ses mains et son côté. Les disciples furent dans la joie en voyant le Seigneur. Jésus leur dit de nouveau : La paix soit avec vous ! Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. Après ces paroles, il souffla sur eux, et leur dit : Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. » (Jean 20.19-23)

Nous n'avons pas ici beaucoup de détails concernant cette mission, mais Jésus dit clairement qu'il « envoyait » ces disciples. Il paraît évident qu'ils auraient aussi, pour l'accomplissement de cette mission, l'aide du Saint-Esprit. Au premier abord, il semble que Jésus leur confiait déjà en ce moment l'Esprit dont il parle. En tenant compte d'autres passages, pourtant, nous voyons que les apôtres ne devaient recevoir l'Esprit qu'après l'ascension de Jésus (Jean 16.7; Luc 24.49; Actes 1.4; 2.33). En soufflant sur eux et en disant : « Recevez le Saint-Esprit », Jésus leur signalait sûrement ce qui leur arriverait par la suite.

Jésus ne dit pas directement dans ce passage la nature de la mission, mais elle concernait le pardon des péchés. Jésus dit : « Ceux à qui vous pardonne-

rez les péchés, ils leur seront pardonnés ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. » Encore, il nous faut un mot d'explication. Certains ont tiré de ce passage l'idée que les apôtres auraient le droit en eux-mêmes de décider qui aurait le pardon de Dieu et qui ne l'aurait pas. D'autres sont allés encore plus loin en imaginant des successeurs des apôtres, qu'ils appellent des évêques et des prêtres, et qui auraient, eux aussi, le pouvoir de pardonner ou de refuser le pardon de Dieu aux hommes. Avant d'aller trop loin dans ce sens, il serait bien de considérer de quelle manière les apôtres, selon le livre des Actes, ont exercé le pouvoir dont Jésus parle ici. Dans chaque situation ils ont tout simplement, par l'inspiration du Saint-Esprit, déclaré aux hommes les conditions selon lesquelles Dieu effacerait leurs péchés. Le Jour de la Pentecôte Pierre a dit à la foule de faire exactement ce que Jésus lui-même avait dit que les hommes auraient à faire pour être sauvés : se repentir et être baptisés. « Pierre leur dit : Repentez-vous et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour le pardon de vos péchés » (Actes 2.38). Plus tard, Pierre se trouvait devant un chrétien qui avait péché après sa conversion, Simon, l'ex-magicien de Samarie. Au lieu d'enseigner qu'il avait lui-même le pouvoir de pardonner, ou d'« absoudre », le péché de Simon, Pierre lui dit : « Repens-toi donc de ta méchanceté, et prie le Seigneur pour que la pensée de ton cœur te soit pardonnée, s'il est possible. » La mission des apôtres concernait bien le pardon des péchés, mais elle consistait non pas à décider qui pardonner et qui ne pas pardonner ; elle consistait à publier les conditions selon lesquelles Dieu, à cause du sacrifice de Jésus, pardonnerait les hommes.

PRÊCHEZ LA BONNE NOUVELLE À TOUTE LA CRÉATION (MARC)

L'Évangile selon Marc, aussi, nous relate une occasion où le Christ ressuscité confie aux disciples la même mission. Il ne semble pas que Marc parle de la même occasion que Jean, puisqu'il précise que les onze disciples étaient présents, tandis qu'en Jean nous savons qu'ils étaient au nombre de dix. Peut-être s'agit-il du dimanche suivant quand Jésus

est revenu trouver Thomas avec les autres. Voici ce que dit Marc 16.14-18 :

« Enfin, il apparut aux onze, pendant qu'ils étaient à table ; il leur reprocha leur incrédulité et la dureté de leur cœur, parce qu'ils n'avaient pas cru ceux qui l'avaient vu ressuscité. Puis il leur dit : Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création. Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. Voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru : En mon nom ils parleront de nouvelles langues ; ils saisiront des serpents ; s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal ; ils imposeront les mains aux malades, et les malades seront guéris. »

Cette fois-ci, la mission est beaucoup plus explicite. Il s'agit d'une mission mondiale, une mission qui concerne tous les êtres humains au monde. Il s'agit aussi clairement d'une mission d'évangélisation. Il faudrait prêcher la bonne nouvelle de la mort, l'ensevelissement et la résurrection de Jésus, l'Évangile du salut du péché offert par Dieu à tous les hommes et toutes les femmes. Jésus précise en même temps deux conditions que chaque personne doit accomplir pour bénéficier de cette grâce de Dieu : Il faut croire à cette bonne nouvelle, croire en Jésus le Fils de Dieu ; et il faut être baptisé. Si l'on ne fait pas ces deux choses, on ne peut être sauvé. Il est vrai que de nombreuses personnes prêchent aujourd'hui qu'il suffit de croire pour être sauvé et que le baptême vient après le salut. Cela ne change pas le fait que Jésus lui-même a cité le baptême aussi bien que la foi comme condition du salut. On nous dit souvent que Jésus n'a pas dit : Celui qui ne croira pas et qui ne sera pas baptisé sera condamné ; il a dit simplement : Celui qui ne croira pas sera condamné. Mais réfléchissons un peu. Dès le début du christianisme, ceux qui se convertissaient étaient persécutés, parfois mis à mort, à cause du nom du Christ. En se faisant baptiser, une personne s'identifiait clairement comme partisan de Christ. Elle affichait clairement sa foi en Jésus et s'exposait à toutes sortes de mauvais traitement de la part des incrédules. Si une personne ne croyait pas en Jésus, pourquoi accepterait-elle de s'attirer la persécution

en étant baptisée ? D'ailleurs, pourquoi obéir à un commandement donné par quelqu'un dont on ne reconnaît pas l'autorité ? Logiquement, ce ne serait que des croyants qui demanderaient le baptême. Il n'était donc pas nécessaire que Jésus dise : Celui qui ne croira pas ET qui ne sera pas baptisé sera condamné. Enfin, même si un non-croyant recevait le baptême, il ne serait pas sauvé puisque Jésus a dit qu'il fallait croire ET être baptisé.

Selon ce texte en Marc 16, Jésus, en chargeant les apôtres de leur mission, leur promet encore l'aide du Saint-Esprit. Il dit : « Voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru », et puis il en cite plusieurs. Beaucoup de gens de nos jours prétendent que tout croyant doit s'attendre à recevoir les pouvoirs qui sont cités dans ce texte. Il est important de remarquer, cependant, qu'il y a eu un changement dans le sujet des verbes entre le verset 16 et le verset 17. Après avoir parlé de « celui qui croira », Jésus parle maintenant de miracles qui accompagneront « ceux qui auront cru ». Il ne vise plus des individus, mais un groupe. Pour que cette promesse concernant les miracles s'accomplisse, il n'était pas nécessaire que chaque croyant fasse des miracles, mais seulement que les miracles soient constatés dans le groupe de ceux qui auraient cru. Cela est important, parce que, quand nous arrivons au livre des Actes qui racontent l'histoire de l'Église dans ses débuts, nous découvrons que les miracles accompagnaient bien l'Église, mais ils n'ont jamais été attribués à tous les croyants. Au contraire, à partir du Jour de la Pentecôte, l'Église comptait plus de trois mille membres, mais Actes 2.43 dit clairement : « La crainte s'emparait de chacun, et il se faisait beaucoup de prodiges et de miracles par les apôtres. » Plus tard, au chapitre 5, la même situation prévaut : « Beaucoup de miracles et de prodiges se faisaient au milieu du peuple par les mains des apôtres » (Actes 5.12). Il est vrai que plus tard encore, par l'imposition des mains des apôtres, certaines autres personnes ont reçu des pouvoirs miraculeux, mais ces dons n'ont jamais été donnés à tous ceux qui avaient cru. L'apôtre Paul confirme cette idée en 1 Corinthiens 12.29,30 : « Tous ne sont pas apôtres, ou prophètes, ou enseignants. Tous n'ont pas le pouvoir d'accomplir des miracles, ou de

guérir les malades ou de parler en langues ou d'interpréter les langues » (Bible en français courant).

Les miracles dont Jésus a parlé avaient un but, celui de confirmer l'Évangile, cette nouvelle révélation qui venait de la part de Dieu. Hébreux 2.3,4 dit : « [Ce] salut... annoncé d'abord par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu, Dieu appuyant leur témoignage par des signes, des prodiges, et divers miracles, et par les dons du Saint-Esprit, distribués selon sa volonté. » Le message du salut étant confirmé, il n'y a pas besoin que ce genre de miracle continue.

ALLEZ, FAITES DE TOUTES LES NATIONS DES DISCIPLES (MATTHIEU)

En Matthieu 28.16-20 nous avons encore une autre occasion où Jésus insiste sur la mission solennelle qu'il confiait aux disciples :

« Les onze disciples allèrent en Galilée, sur la montagne que Jésus leur avait désignée... Jésus, s'étant approché, leur parla ainsi : Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde » (Matthieu 28.16-20).

La mission que Jésus donne ici ne concerne pas les Juifs seulement ou les Européens seulement. Le salut est offert à tous – tous sont sur un même pied d'égalité. Nous apprenons aussi dans ce passage qu'il n'est pas nécessaire de tout apprendre avant d'être baptisé. Les apôtres devaient ensei-

gner suffisamment pour que les auditeurs croient en Christ, c'est-à-dire qu'ils prennent la décision de devenir ses disciples. Ils devaient ensuite baptiser ces personnes pour qu'elles soient sauvées, et puis continuer de les enseigner, après le baptême, tout ce que Jésus avait ordonné. (Évidemment donc, les apôtres devaient enseigner à ces nouveaux disciples le devoir dont Jésus venait de les charger : celui de faire des disciples de toutes les nations. C'est une mission qui revient à chaque personne qui se convertit.)

LA REPENTANCE ET LE PARDON DES PÉCHÉS SERAIENT PRÊCHÉS À TOUTES LES NATIONS (LUC)

Finalement, l'Évangile selon Luc, tout comme les autres, contient un passage où le Christ ressuscité parle aux apôtres de la mission qu'il leur confiait. Juste avant son ascension, « il leur dit : Ainsi il est écrit que le Christ souffrirait, et qu'il ressusciterait des morts le troisième jour, et que la repentance et le pardon des péchés seraient prêchés en son nom à toutes les nations, à commencer par Jérusalem » (Luc 24.46-47). La grande mission confiée aux apôtres et à tous les chrétiens, celle qui consiste à prêcher l'Évangile à toute la création, fait donc partie du plan éternel de Dieu, tout autant que les souffrances, la mort et la résurrection du Christ.

Chacun de nous a un devoir vis-à-vis de cette grande mission. J'ai soit le devoir d'accepter et d'obéir à l'Évangile, soit celui de l'annoncer aux autres. Quel est votre devoir à l'égard de l'Évangile ? L'assumerez-vous aujourd'hui ?